



COLLOQUE

L'INTERNATIONALISATION DU DROIT ADMINISTRATIF

24 mai 2018 - 26 mai 2018

**Salle des Conseils - Centre Panthéon
- 1 Place du Panthéon, 75005 Paris -
Escalier M - 2ème étage**

En 2018, le CDPC a eu l'occasion d'organiser un second colloque international sur trois jours sur le thème de l'internationalisation du droit administratif.

Quelle est la place des phénomènes d'internationalisation dans la science du droit administratif ?

À l'instar du droit administratif allemand, le droit administratif français se caractérise par une forme d'autarcie doublée de la conviction de son influence extérieure. Temples ordonnés dont les procédés constructifs n'ont pas à être démontrés mais simplement à être décrits, certains droits administratifs se caractérisent par une forme d'isolement.

Cette sorte de faiblesse théorique n'apparaît guère si la solidité de l'édifice n'est pas mise à l'épreuve de l'extérieur. Mais de nombreux phénomènes d'internationalisation entraînent aujourd'hui l'ouverture au monde d'une branche du droit présentée comme étant par constitution exclusivement nationale.

Les phénomènes d'internationalisation sont de deux sortes : d'une part l'apparition d'un droit administratif dans l'aire globale, au sein et dans les relations entre les Etats et leurs démembrements, les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales et les particuliers ; d'autre part les influences externes sur les sources et la doctrine du droit administratif interne.

L'internationalisation contrôlée du droit administratif constitue l'alternative la plus forte qui soit à la théorie du droit administratif global impulsée par la NYU et propulsée par la doctrine italienne. C'est ainsi que d'une manière plus générale, elle



pose la question des frontières mêmes et du contenu du droit administratif et de son enseignement. Les doctrines de l'internationalisation, autrefois réservées à une communauté de spécialistes, s'adressent désormais aux administrativistes devenus comparatistes, comme explicatives d'éléments d'un nouveau droit commun applicable à l'action administrative.

[Télécharger le programme](#)



Les actes du colloque réunissant les travaux élaborés à l'occasion de celui-ci ont été publiés aux Éditions Panthéon-Assas.

Les différentes contributions sont en langue française, anglaise, et espagnole.

Cet ouvrage explore l'analyse épistémologique des processus d'internationalisation du droit administratif et de leurs rapports avec le droit comparé. Précisant d'abord les différents cadres possibles pour cette internationalisation, il décline l'internationalisation des sources, de l'action administrative et enfin des contentieux. Il montre que les solutions internes ont l'avantage de maintenir à la fois le contrôle d'un juge spécialisé dans la prise en compte de l'intérêt général, et la protection de la primauté de la garantie étatique. En cela l'internationalisation contrôlée du droit administratif constitue l'alternative la plus forte qui soit à la théorie du droit administratif global.

- > [Commander l'ouvrage](#)
- > [Fiche de l'ouvrage](#)
- > [Entretien avec les auteurs](#)